

DIMANCHE DE PÂQUES

LA RESURRECTION DU SEIGNEUR

ANNEE B – 4 AVRIL 2021

LITURGIE DE L'ACCUEIL

CHANT D'ENTRÉE

Piztu da Kristo, Alléluia !
Gu baitan dago, Alléluia !

Christ est ressuscité, Il vit en nous

Jainkoak baitu gaur kristo piztu, Alléluia !

Bere indarrak piztuko gaitu, Alléluia ! Alléluia !

Aujourd'hui le Père a ressuscité le Christ, sa force nous ressuscitera aussi.

Gure gorputza baitu egoitza, Alléluia !

Orai berekin gaitu bat egin. Alléluia ! Alléluia !

Il a fait en nous sa demeure, et nous a unis à Lui.

Gorputza dugu Kristoren membro, Alléluia !

Erosi gaitu zinez kario, Alléluia, Alléluia !

Nous sommes membres du Christ, notre salut lui a coûté cher.



LITURGIE PENITENTIELLE (seulement à Guéthary)

Pas de préparation pénitentielle à Bidart en raison des baptêmes

J'ai vu l'eau vive, jaillissant du cœur du Christ, alléluia ! Alléluia,
Tous ceux que lave cette eau seront sauvés et chanteront : alléluia !
Alléluia ! Alléluia !

J'ai vu la source devenir un fleuve immense, alléluia ! Alléluia,
Les fils de Dieu rassemblés chantaient leur joie d'être sauvés, alléluia !
Alléluia ! Alléluia !

J'ai vu le Temple désormais s'ouvrir à tous, alléluia ! Alléluia,
Le Christ revient victorieux montrant la plaie de son côté,
alléluia !
Alléluia ! Alléluia !

J'ai vu le Verbe nous donner la paix de Dieu, alléluia !
Alléluia,
Tous ceux qui croient en son nom seront sauvés et chanteront alléluia !
Alléluia ! Alléluia !



GLOIRE

Gloria ! Gloria! in excelsis Deo ! (2)

Paix sur la terre aux hommes qu'il aime.

Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons.

Nous te glorifions, nous te rendons grâce, pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant. R/

Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,

Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.

Toi qui enlèves le péché du monde, prends pitié de nous ;

Toi qui enlèves le péché du monde, reçois notre prière ;

toi qui es assis à la droite du Père, prends pitié de nous. R/

Car toi seul es saint, toi seul es Seigneur,

toi seul es le Très-Haut : Jésus Christ, avec le Saint Esprit dans la gloire
de Dieu le Père. Amen. R/

LITURGIE DE LA PAROLE

PSAUME 117

Voici le jour que fit le Seigneur, qu'il soit pour nous
jour de fête et de joie, Jour de fête et de joie !

Rendez grâce au Seigneur : il est bon !

Éternel est son amour !

Oui, que le dise Israël :

Éternel est son amour ! R/

Le bras du Seigneur se lève,

Le bras du Seigneur est fort !

Non, je ne mourrai pas, je vivrai,

Pour annoncer les actions du Seigneur. R/

La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs

Est devenue la pierre d'angle :

C'est là l'œuvre du Seigneur,

La merveille devant nos yeux. R/

ACCLAMATION A L'EVANGILE Alléluia ! (3)

BIDART / BAPTÊME DE DEUX ENFANTS

Tu es devenu enfant de Dieu et sœur de Jésus, Alléluia !

Aujourd'hui l'Esprit repose en toi et chante Alléluia.

PROFESSION DE FOI dialoguée

Credo, credo, credo, amen !

PRIERE UNIVERSELLE

Christ ressuscité, exauce-nous.

LITURGIE EUCHARISTIQUE

SANCTUS

Saindu Saindu Saindu !

Saindu zira, Jauna, saindua !

Acclamation au Dieu trois fois saint !

Diren guziak, zuk eginak dituzu, alleluia ! R/

Tu es le créateur de toutes choses

Benedikatua da Jaunaren izenean datorrena, alleluia ! R/

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur

ANAMNESE

Gloire à Toi qui étais mort, Alléluia !

Tu es vivant, Alléluia, nous t'attendons, Alléluia !

Doxologie

Le prêtre : Par lui, avec lui et en lui, A Toi, Dieu le Père tout-puissant,
Dans l'unité du Saint Esprit, tout honneur et toute gloire, pour les siècles
des siècles.

TOUS : Amen. Amen ! Gloire et louange à notre Dieu ! (2)

NOTRE PERE

Gure Aita zeruetan zirena

Notre Père qui es aux cieux

Saindu izan bedi zure izena,

que ton nom soit sanctifié

Etor bedi zure erreinua.

que ton règne vienne

Egin bedi zure nahia,

que ta volonté soit faite

Zeruan bezala lurrean ere.

sur la terre comme au ciel.

Emaguzu gaur

Donne-nous aujourd'hui

Egun huntako ogia

notre pain de ce jour

Barkatu gure zorrak

pardonne-nous nos offenses

Guk ere gure zorduner

comme nous pardonnons aussi

Barkatzen diegunaz gero

à ceux qui nous ont offensés

Eta ez gu tentadirat erema

et ne nous laisse pas entrer dans la

Bainan atera

tentation, mais délivre-nous

Gaitzazu gaitzetik.

du Mal. Amen.

Zurea duzu Erregetza, zureak ospe ta indarra, orai eta beti.

A Toi le règne, la puissance et la gloire

LA FRACTION DU PAIN

Agneau de Dieu qui enlèves le péché du monde,

Prends pitié de nous. (2)

Donne-nous la paix.

CHANT DE COMMUNION

Voici le Corps et le Sang du Seigneur,

La coupe du Salut et le pain de la Vie,

Dieu immortel se donne en nourriture

Pour que nous ayons la vie éternelle.

Au moment de passer vers le Père,

Le Seigneur prit du pain et du vin,

Pour que soit accompli le mystère

Qui apaise à jamais notre faim.

Dieu se livre lui-même en partage

Par amour pour son peuple affamé.

Il nous comble de son héritage

Afin que nous soyons rassasiés.

C'est la foi qui nous fait reconnaître

Dans ce pain et ce vin consacrés,

La présence de Dieu notre Maître,

Le Seigneur Jésus ressuscité.

CHANT MARIAL

Zeru lurren Erregina: Alleluia! alleluia!

Piztu zaiku Jesus Jauna, alleluia!

Reine du ciel, réjouis-toi ! Ton Fils est ressuscité !

Zure ganik sortu dena, alleluia !

Hil hobitik xutitu da, alleluia !

Celui qui est né de toi, Alléluia ! Est sorti du tombeau, Alléluia !

Otoitz-azu Seme Jauna alleluia!

Gutan dadin bizi barna, alleluia !

Prie ton Fils le Seigneur, Alléluia ! Qu'il demeure en nous, Alléluia !

Oi Maria, bozkaria alleluia !

Zinez baita piztu Jauna, alleluia!

Ô Marie, réjouis-toi, Alléluia ! Le Seigneur est ressuscité, Alléluia !

CONTACT PAROISSE ST JOSEPH DES FALAISES

Presbytère, 4 place Sauveur Atchoarena, Bidart

Tél : 05 59 54 90 04 paroisse.bidart@orange.fr

www.paroissessaintjosephdesfalaises.fr

MESSES DU 3 AU 11 AVRIL 2021

LIEUX, HORAIRES ET INTENTIONS

SOLENNITE DE PAQUES

SAMEDI SAINT 3 AVRIL : VIGILE PASCALE

* **église de BIDART 17h00** : Pierre PASCASSIO-COMTE, Gracie VIGNES

DIMANCHE 4 AVRIL :

SOLENNITE DE LA RESURRECTION DU SEIGNEUR

* **église de GUETHARY 9h30** François-Eloi PERRIN, François DUBOSCQ, Jean-Claude GUILLEMIN et Michel BELMER

* **église de BIDART 11h00** : Jean BELASCAIN, Dominique ETCHAVE et défunts de la famille BURUCOA, Jeanne CADET, Gérard et Suzanne BORIE, André CHAMBAZ.

MARDI 6 AVRIL

* **église de BIDART 17h30** : Agna ETCHEHANDY, Alice GRATIAN.

MERCREDI 7 AVRIL

* **EHPAD Ramuntxo BIDART 11h** : Georges GUERAÇAGUE

JEUDI 8 AVRIL

* **EHPAD Eskualduna GUETHARY 10h** : Marie-Charlotte ITURZAETA.

VENDREDI 9 AVRIL

** Exceptionnellement, pas de messe sur la paroisse en raison du conseil épiscopal **

2^{EME} DIMANCHE DE PÂQUES C DIMANCHE DE LA DIVINE MISERICORDE

SAMEDI 10 AVRIL

* **église de BIDART 17h00** : Jean-Baptiste URUZTERAN, Jean-Louis BERNATEAU.

DIMANCHE 11 AVRIL

* **église de GUETHARY 9h30** : Monique LATAILLADE, Gracie ANDUEZA, Jean DUBERTRAND.

* **église BIDART 11h00** : Marie-Germaine ETCHEBERRY, Marcelle TELLECHEA, Défunts des familles BILDSTEIN-VERMESSE, Monique et Jean LATASTE.

ANNONCES PAROISSIALES

Notre communauté chrétienne a accompagné de la prière de l'Eglise, M. Loïc ROUX, lors de ses obsèques le jeudi 1^{er} avril à l'église St Martin de Biarritz.

DIMANCHE DE PÂQUES 4 AVRIL

* **11h00** **église de Bidart** : Isaure FRANÇOIS, fille de Lucie et Louis, et Siloé PACIOTTI, fille d'Olivia et d'Anthony, reçoivent le SACREMENT DU BAPTÊME pendant l'eucharistie.

MARDI 6 AVRIL

* **16h30** : messe à l'église de BIDART, suivie de 17h à 17h30, d'un temps de prière et d'adoration du St Sacrement. Ouvert à tous.

MERCREDI 7 AVRIL PAS DE CATECHISME EN

« PRESENTIEL » JUSQU'À NOUVEL ORDRE, SUITE AUX NOUVELLES MESURES SANITAIRES DU GOUVERNEMENT.

DIMANCHE DE LA MISERICORDE 11 AVRIL

* **12h15** **église de Bidart** : Noé LARTIGUE, fils de Lorie et de Kevin, reçoit le SACREMENT DU BAPTÊME après la messe..

DATES DES 1^{ERE} COMMUNION ET CONFIRMATIONS SUR LA PAROISSE

« Je suis venu pour que les brebis aient la vie, la vie en abondance » (Jn 10, 10).

« Vous allez recevoir une force quand le Saint-Esprit viendra sur vous » (Ac 1, 8)

CONFIRMATION DES CM1, 6èmes et 5èmes :

dimanche 23 mai en la solennité de Pentecôte.

CONFIRMATION ET 1^{ERE} COMMUNION pour les CM2 :

dimanche 6 juin en la solennité de la Fête-Dieu.



MESSAGE DE PÂQUES 2021 de Mgr Aillet

A retrouver sur www.diocese64.org

MERCI DE TOUT CŒUR / MILESKER



à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement des célébrations de la Semaine Sainte et qui œuvrent tout au long de l'année (fleurs, reposoir, chanteurs, animateurs de chants liturgiques, organistes, équipes liturgiques, lecteurs, servants, enfants de chœur, catéchistes, ménage, sacristie, aménagement église, feuille liturgique, registres, comptabilité).

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DIOCESAINE DU DENIER DE L'EGLISE 2021

LE DENIER EST UNE OBLIGATION pour tout baptisé, pour tout fidèle, de subvenir aux besoins de l'Eglise, à sa vie et à sa mission. Les donateurs réguliers ont reçu une enveloppe du denier par courrier postal.

Vous pouvez également retirer une enveloppe au fond des églises.

LE DENIER EST LA 1^{ERE} RESSOURCE DE L'EGLISE.

A quoi sert le denier ? La seule ressource financière de l'Eglise, c'est la contribution de chacun, car, en France, le diocèse et les paroisses ne reçoivent aucun subside de l'Etat ni du Vatican. Pour sa vie matérielle, l'Eglise de France ne dépend que de votre générosité. Le Denier sert en priorité à la vie des prêtres, et des laïcs remplissant des missions pastorales en aumôneries scolaires, dans des services diocésains ou administratifs (évêché).

Combien faut-il donner ? Chacun donne ce qu'il veut et **ce qu'il peut selon son cœur et ses moyens**. Aussi petit le don soit-il, il signifie l'appartenance à l'Eglise et l'intérêt que l'on accorde à sa mission. Pour avoir un **ordre d'idée** de ce qu'on peut donner, les évêques de France invitent à un don équivalent à **1% des revenus annuels**, ou encore 10% de votre impôt, ou bien la valeur de **2 ou 3 journées de travail**. De plus, si vous êtes imposables, vous pouvez déduire 66% de votre don du montant de votre impôt. Chèques à "Association diocésaine de Bayonne".

RESULTATS PAROISSE ST JOSEPH DES FALAISES DU DENIER DE L'EGLISE EN 2020

INSEE 2017 Population

Bidart : 6811 habitants / Guéthary 1320 hab.

En 2020, **199** donateurs ont versé **58166,40€**. En 2020, 19% de dons en plus, avec un nombre de donateurs qui stagne.

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par une diminution sensible des ressources paroissiales, particulièrement les quêtes des messes et le casuel des baptêmes et mariages, dont les 2/3 des célébrations ont été repoussées d'un an ou deux ans.

Un appel aux dons a permis heureusement de combler une bonne partie des pertes dues à l'annulation de nos deux kermesses paroissiales de Bidart et de Guéthary, en raison de la crise sanitaire. L'année 2021 sera sans doute encore une année difficile et la paroisse sollicitera encore votre générosité pour pouvoir faire face à toutes les charges qui lui reviennent.

Sans la collecte du denier, le diocèse ne pourrait assurer la subsistance des prêtres et laïcs qui œuvrent quotidiennement à son service. Merci pour votre soutien, selon vos possibilités, à la vie matérielle de l'Eglise, et aux moyens de sa mission

COMMUNIQUE DE MGR MARC AILLET CONCERNANT LES DEPLACEMENTS CULTUELS A PARTIR DU SAMEDI 3 AVRIL 19H00

Dans son allocution de mercredi 31 mars au soir, le Président de la République a décidé d'étendre les restrictions, déjà en vigueur dans 19 départements, à tout le territoire national, à compter de samedi 3 avril à 19 h.

Le couvre-feu sera maintenu entre 19 h et 6 h, mais il sera toujours possible de circuler dans les horaires du couvre-feu, muni d'un « justificatif professionnel de déplacement » et/ou de l'« attestation dérogatoire de déplacement » (téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur) qui en décline les motifs.

A partir de samedi 3 avril à 19 h, il sera possible de circuler librement dans un rayon de 10 kms, entre 6 h et 19 h, sans attestation mais avec un simple justificatif de domicile.

Il sera en outre possible de se déplacer dans le département de résidence, au-delà de 10 kms, entre 6 h et 19 h, avec une « attestation dérogatoire de déplacement », pour se rendre dans un lieu de culte (cocher la case n.4 : « Etablissement culturel ou lieu de culte »). Dans les paroisses où les fidèles devront faire plus de 10 kms pour se rendre à la Messe, il suffira donc de se munir de cette « attestation dérogatoire de déplacement ».